

Le 1^{er} octobre 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le premier jour d'octobre deux mille treize à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013
 - 5.0 Correspondance et suivi
 - 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 7.0 Appui à la CPTAQ – Sylvain Gosselin et Annie Chartier
 - 8.0 Bourses municipales Desjardins
 - 9.0 Politique environnementale de gestion des matières résiduelles
 - 10.0 Comptes à payer
 - 11.0 Varia
 - 12.0 Questions de l'assemblée
 - 13.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R13-10-131
Ordre du
jour

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R13-10-132
Intervertir les
points

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R13-10-133
Procès-verbal
du 9 septembre
2013

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 1^{er} octobre 2013

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

A la suite de la lecture de la correspondance, les élus établissent ce qui suit :

R13-10-134
Don au CLDI
de l'Érable

CONSIDÉRANT QUE la Maison du CLDI de l'Érable est un organisme à but non lucratif qui offre des loisirs adaptés pour des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme veut favoriser et maintenir l'intégration sociale, briser l'isolement et éviter le rejet de toute personne vivant avec une déficience intellectuelle;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter un soutien financier au montant de deux cent cinquante dollars (250.00 \$) à cet organisme.

ADOPTÉE

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R13-10-135
Appui à la
CPTAQ -
Sylvain Gosselin
et Annie Chartier

ATTENDU QUE M. Sylvain Gosselin et Mme Annie Chartier s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'être autorisés à utiliser à des fins autres que l'agriculture, dans le but d'y construire une résidence sur une superficie approximative de 5 000 mètres carrés prise sur le lot 4 018 673, du cadastre du Québec, municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes. Ladite résidence demeurant rattachée à une propriété foncière couvrant 47,08 hectares.

ATTENDU QUE les demandeurs ont déjà beaucoup investi sur cette propriété afin de la mettre en valeur. Ils ont entre autres, avec l'aide du Groupement forestier, planté plus de 15 000 arbres et ils ont aussi débuté une bleuetière comptant déjà plus de 1 000 plants. Cette propriété est aussi occupée par une érablière de 17 hectares et comptant 1 500 entailles.

ATTENDU QUE les investissements réalisés sur le lot visé, il s'avère nécessaire aux demandeurs de résider sur place afin de protéger leurs investissements contre le vol et le vandalisme.

ATTENDU QUE le projet des demandeurs est conforme à la réglementation municipale.

ATTENDU QUE, dans ce dossier, l'article 62.1 de la Loi ne s'applique pas puisque la résidence demeurera rattachée à une unité foncière représentant 47 hectares.

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de M. Gosselin et Mme Chartier auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

R13-10-136
Bourses
municipales
Desjardins

ATTENDU QUE la municipalité veut encourager l'implication des jeunes dans la municipalité;

ATTENDU QU'un projet d'attestations municipales et bourses d'études municipales Desjardins a été mis de l'avant en partenariat avec la Caisse Desjardins de l'Érable dans le but de remettre des bourses d'études d'une valeur de deux cent dollars (200.00 \$) chacune;

ATTENDU QU'une jeune résidente a complété le formulaire de participation et qu'elle est par le fait même éligible à ces bourses d'études;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement d'un montant de cent dollars (100.00 \$) à la Caisse Desjardins de l'Érable, qui s'occupera de remettre les bourses à la participante.

ADOPTÉE

Le 1^{er} octobre 2013

R13-10-137
Politique
environnementale
de gestion
des matières
résiduelles

ATTENDU que la gestion des matières résiduelles est devenue un enjeu important et complexe pour les municipalités;

ATTENDU la volonté de la MRC de L'Érable et de son conseil de se doter d'une politique environnementale afin d'exposer clairement l'engagement ferme de la MRC et de ses municipalités à agir concrètement afin de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens et ce, dans une perspective de développement durable;

ATTENDU qu'un mandat a été attribué par le conseil au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable afin de réaliser cette politique;

ATTENDU que cette politique s'articule autour des trois principes suivants : développer et assurer un leadership, devenir rassembleur et devenir mobilisateur afin d'assurer un leadership régional;

ATTENDU que cette politique servira également de base à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC;

ATTENDU qu'une présentation de la politique a été faite aux élus municipaux de la MRC de L'Érable le 23 septembre 2013;

ATTENDU que le comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable recommande l'adoption de cette politique;

ATTENDU que la municipalité est en accord avec cette politique, tel que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité adopte, telle que déposée et présentée par la secrétaire-trésorière, la *Politique environnementale de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable*.

ADOPTÉE

R13-10-138
Comptes à
payer

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de soixante dix-huit mille quatre cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-deux sous (78 447.82 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Aucun point.

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h09 et se termine à 20h10.

R13-10-139
Levée de la
séance

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales